

ANNEXE

FICHE DE POSTE PROFESSEUR RELAIS EMI (ÉDUCATION AUX MEDIAS ET À L'INFORMATION)

Selon la circulaire n°2010-040 du 30-3-2010, la mission du professeur relais se décline selon quatre orientations principales communes à tous les professeurs relais :

- « Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par l'institution culturelle et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et les élèves ».
- Accompagner les enseignants dans « la mise en œuvre des projets et des dispositifs relevant de l'éducation artistique et culturelle ».
- « Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation interdisciplinaires à l'intention des enseignants ».
- « Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques ».

Le professeur relais EMI est chargé, sous l'autorité et la responsabilité de la déléguée académique aux arts et à la culture, de :

Travailler en réseau

- Il travaille en étroite concertation avec l'équipe de la DAAC ;
- Il collabore avec la référente académique EMI et représente la DAAC dans les instances de pilotage.

Mobiliser des outils pour développer l'EAC

- Il contribue à la production de ressources pédagogiques transversales EAC et EMI, conformément aux objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle et aux trois piliers, rencontrer, pratiquer, connaître ;
- Il promeut et accompagne, suit et valorise les dispositifs spécifiques de l'EAC et de l'EMI en portant une attention particulière au choix et à la qualité des partenariats engagés ;
- Il contribue à proposer et à élaborer des parcours en lien avec les partenaires culturels et la mise en œuvre du Pass'Culture ;
- Il contribue à l'identification des partenaires et l'expertise des projets.

Contribuer à la formation des acteurs de l'EAC

- Il participe à l'organisation et à la mise en œuvre de formations à destination des enseignants dans le cadre de l'EAFIC.

Avoir une vision transversale

- Il devra faire preuve de bonnes capacités rédactionnelles ;
- Il est motivé par l'EMI et possède une très bonne connaissance du système éducatif, de l'EAC et de l'EMI ;
- Il travaille en réseau, de manière transversale et interdisciplinaire afin de produire des ressources à destination des enseignants de toutes les disciplines.

Le professeur relais agit au sein d'un réseau associant l'équipe de la DAAC et le référent EMI. Il sera sollicité pour participer à la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle nationales ou académiques, en assurant, entre autres, la diffusion de ressources d'éducation artistique et culturelle en lien avec ces actions et en accompagnant les enseignants demandeurs.

Le professeur relais s'implique dans la mise en place de la part collective et individuelle du Pass Culture. Il pourra être chargé d'informer, d'accompagner et de suivre les projets portés par des enseignants en lien avec les structures de l'académie.

Le professeur relais rédige chaque année un bilan d'action détaillé, adressé à la déléguée académique aux arts et à la culture.

Cette mission donne lieu à 1 IMP de taux 4 d'un montant total de 2500 euros pour une année scolaire complète et nécessite 4 heures de travail hebdomadaire.

Seuls les enseignants titulaires dans le 2nd degré, en poste dans l'académie de Lyon peuvent postuler à cette mission, renouvelable tous les ans, après un entretien avec la déléguée académique aux arts et à la culture.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture, à daac@ac-lyon.fr, avant le **20 octobre 2023** délai de rigueur.